**MODALITES D'INSCRIPTION AUX CONCOURS**

**CPGE SCIENTIFIQUES**

**Vous devez vous connecter sur Internet : www.scei-concours.fr   
onglet « MON DOSSIER »**

**du vendredi 10 décembre 2021 au mardi 11 janvier 2022 17 heures**

Vous devez impérativement vous inscrire en ligne à au moins un concours **et** déposer sur le site des copies numériques des documents demandés. Les documents papier ne seront pas pris en compte.

Lors de l’inscription, et pour l'ensemble des concours considérés, il sera fourni au candidat **un n° d’inscription unique** et **un mot de passe** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu’à la fin de la procédure d’intégration dans une école. Chaque candidat ne doit s’inscrire qu’une seule et unique fois pour l’ensemble des concours gérés par le [scei].

Vous devez valider votre saisie même si vous n’avez pas terminé (**cela permet à vos enseignants et à la vie scolaire de suivre l’avancement des inscriptions**).

Cela ne vous empêchera pas de revenir et d’effectuer des modifications jusqu’au 11 janvier 2022 à 17 heures, en revalidant à chaque fois votre inscription (écran : «validation»).

**Aucune inscription ne sera acceptée après le 11 janvier 2019 à 17 heures.**  
  
**Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a fait l'objet d'une inscription sur le site Internet.**

**Les pièces justificatives devront être téléversées sur le site d’inscription avant le 19 janvier 2022 à 17h.**   
  
**Les dossiers n'ayant pas fait l'objet de paiement des frais de dossiers ni de téléversement des pièces justificatives au 19 janvier 2022 à 17 h seront annulés.**

Si vous êtes atteint(e) d’un handicap ou d’une maladie chronique et que vous pensez pouvoir bénéficier d’aménagement d’épreuves, vous devrez cocher la case correspondante lors de votre inscription et constituer votre dossier de demande d’aménagement d’épreuves (voir les modalités onglet Inscription, sous-menu Aménagements).

J'attire votre attention d'entamer, si nécessaire, vos démarches pour renouveler vos pièces d'identité, afin de disposer d'une carte nationale d'identité, d'un passeport ou d'un titre de séjour valide. Cela vous sera nécessaire pour vous présenter aux différentes épreuves des concours.

Si jamais vous rencontrez des difficultés, Madame TARI, CPE référente des classes préparatoires, se tiendra à votre disposition pour les recenser. La direction de l'établissement s'efforcera de trouver des solutions.

La Proviseure Adjointe

Stéphanie BARRES